



# GESTION INTÉGRÉE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE À LA FAO

**L**e domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire (DPAI) de la FAO sur la « gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture » réunit des compétences multidisciplinaires pour traiter des problèmes ayant trait à la biodiversité au plan mondial et au niveau des écosystèmes. Elle permet de suivre une approche globale et d'établir une position coordonnée sur la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture. Le DPAI est un mécanisme qui permet, entre autres, d'aider les pays à mettre en œuvre plusieurs instruments en rapport avec la diversité biologique dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et de traiter des questions intersectorielles concernant l'ensemble des départements de la FAO.

L'état d'esprit qui a présidé à la création du groupe de travail interdépartemental est ouverte au partage et aux collaborations extérieures et encourage les collaborations au sein de la FAO dans le but de faire avancer des idées neuves<sup>1</sup> et de mieux traiter les problématiques émergentes. Le travail du DPAI porte non seulement sur l'agriculture, l'élevage, les forêts, les pêches et la gestion des ressources naturelles, mais également sur des questions intersectorielles, telles que, entre autres, la parité hommes-femmes et la biodiversité, l'approche écosystémique, et les espèces invasives. Les aspects techniques et juridiques, concernant par exemple les communications et les médias, sont également examinés. Au plan local, l'application de l'approche des écoles pratiques d'agriculture (« champ école ») illustre comment le DPAI rassemble différentes disciplines.



<sup>1</sup> Rapport de l'Évaluation externe indépendante de la FAO, septembre 2007.



Le DPAI de la FAO sur la gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture est chargé de fournir, entre autres:

- Un soutien aux instruments internationaux et forums politiques hébergés par la FAO, tels que la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'à la Convention sur la diversité biologique, afin d'assurer une meilleure visibilité de l'agriculture et de ses interactions positives avec la biodiversité et les écosystèmes;
- Des méthodes et des recommandations sur le développement participatif de technologies nouvelles et sur la gestion adaptative de la biodiversité agricole dans le but de promouvoir une production agricole et des moyens de subsistances ruraux durables;

- Un soutien aux programmes nationaux de formation centrés sur les communautés, notamment sur la préservation in situ de la diversité biologique, l'accès aux ressources génétiques et leur échange et le renforcement des systèmes de savoirs indigènes;
- Des études de cas sur la gestion de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture (y compris les plantes, les forêts, les animaux domestiques, les pêches continentales et maritimes, les pollinisateurs et la biodiversité des sols) en faisant appel à des approches fondées sur les écosystèmes et en mettant l'accent particulièrement sur les pâturages, les bassins versants, les forêts et zones boisées naturelles, les zones tampon dans les aires protégées et les systèmes d'agriculture biologique; et
- Des outils multimédias et des supports de formation destinés aux acteurs de terrain et aux décideurs politiques intervenant dans la gestion durable de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture.

Le DPAI de la FAO sur la gestion intégrée de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture a pour mission de réunir l'ensemble des départements de la FAO pour travailler sur des questions intersectorielles en rapport avec la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Il fait par ailleurs office de mécanisme de coordination. Par exemple, le DPAI a veillé aux préparatifs de la treizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, de la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu au Siège de la FAO du 19 au 22 février 2008. À cette réunion, l'Organe subsidiaire a abordé des questions primordiales pour la FAO et pour lesquelles elle joue un rôle d'acteur de premier plan: les programmes de travail sur la biodiversité des forêts et la biodiversité agricole, mais également d'autres questions intersectorielles, telles que les espèces invasives.



Pour en savoir davantage sur les activités de la FAO dans le domaine de la diversité biologique: [www.fao.org/biodiversity](http://www.fao.org/biodiversity)

L'AGRICULTURE POUR LA BIODIVERSITÉ POUR L'AGRICULTURE